

Agir pour construire

I N F O R M A T I Q U E D U G R O U P E

Un an après, le compte n'y est pas !

Fin juin 2000, le personnel des CTIR a démontré sa détermination face au projet de restructuration informatique du groupe. L'accord de fin de grève signé le 4 juillet 2000, garantit pendant cinq ans le maintien des sites et une répartition équilibrée des activités entre eux, l'emploi et la rémunération. Un an après, où en sommes-nous ?

Un accord dévoyé...

L'accord cadre indiquait : « Avant la fin du semestre suivant la conclusion du présent accord, les employeurs s'engagent à présenter le schéma d'organisation définitif des communautés et à y associer un plan triennal glissant faisant apparaître la répartition équilibrée des activités au sein d'une même communauté et entre les sites d'une communauté ».

Aujourd'hui, force est de constater que **les responsables du groupe ne tiennent pas les engagements pris dans l'accord**. Quelques réunions ont bien eu lieu sans que les employeurs n'ouvrent le dialogue promis. Les dossiers sont finalisés et les décisions sont prises aux forceps sans tenir compte de l'intérêt des salariés.

Il faut avancer à tout prix, telle semble être la devise du moment !

... et un volet social oublié !

L'accord cadre prévoyait de « renvoyer la négociation d'un volet social à la présentation préalable du schéma d'organisation définitif des communautés ».

Les sociétés d'édition voient le jour et recrutent sans que soit connue l'organisation de chaque communauté. Appliquant le fameux adage *diviser pour mieux régner*, les employeurs tentent d'imposer leur organisation en négociant localement avec des instances qui n'ont pas qualité pour cela (comités d'entreprise).

Les informaticiens du groupe sont concernés au premier chef par les changements que dicte la réforme du système informatique. Ils s'imposent donc comme les interlocuteurs incontournables. Ils ne laisseront pas le groupe détourner ni l'esprit ni la lettre de l'accord de juillet 2000.

Nous exigeons que s'ouvre immédiatement la négociation NATIONALE sur le volet social comprenant notamment les éléments suivants :

- ↪ les conditions de mise à disposition des salariés auprès des sociétés d'édition,
- ↪ la démarche de gestion prévisionnelle des métiers et des carrières (GPMC) ainsi que les modalités de sa mise en œuvre,
- ↪ la mise en place, au niveau de chaque communauté informatique, d'une structure commune d'information et de concertation,
- ↪ les dispositifs de gestion des fins de carrières.

.../...

D'autres sources d'inquiétudes

- **La représentation des salariés**

Le Syndicat Unifié a toujours revendiqué une **représentation des salariés** dans toutes les **instances de décisions communautaires**. Exclue par la loi du 25 juin 1999 du périmètre du « Réseau des caisses d'épargne », les informaticiens n'ont pu participer à l'élection des représentants du personnel au Conseil de surveillance de la Caisse nationale. N'en déplaise à la CNCE, ils entendent bien aujourd'hui siéger au Conseil de surveillance de chaque communauté. Cette présence est d'autant plus justifiée que certains responsables de CTR renvoient déjà vers la communauté de nombreux sujets concernant le fonctionnement des centres.

- **La maîtrise de l'outil informatique**

Le groupe fait souvent appel à la sous-traitance (SSII ou activités externalisées) alors que les compétences, la connaissance et la maîtrise de l'outil informatique par les informaticiens salariés du groupe, sont avérées.

Le recours aux sociétés externes menace la compétence du groupe, réduit les possibilités de plan de carrière pour ses salariés et fragilise la confidentialité des informations relatives à notre clientèle,

La compétence des salariés doit être sauvegardée et renforcée par l'appropriation des domaines confiés aux SSII !

Un avenir incertain

Être informaticien dans le groupe Caisse d'épargne est aujourd'hui porteur d'incertitudes et d'angoisses professionnelles. Cela ne convient guère aux enjeux du moment.

Pour le Syndicat Unifié, toute société en charge de l'informatique du groupe, quelle que soit sa forme juridique, doit placer ses salariés sous le statut du personnel Caisse d'épargne. Les employeurs, en tardant à confirmer cette évidence, alimentent un malaise croissant.

En ne mettant pas en œuvre loyalement les termes de l'accord passé l'an dernier, le groupe n'honore pas sa signature. Les responsables de la CNCE doivent en prendre conscience rapidement et apporter les corrections indispensables.

Un an après une grève nationale sans précédent, les salariés des CTR nourrissent toujours autant d'inquiétudes sur l'évolution de la réforme de l'informatique. L'Euro et l'ouverture du groupe vers de nouvelles activités et partenariats nécessitent une disponibilité sans faille des moyens informatiques. La Caisse nationale doit faire preuve d'une grande prudence et prendre en compte l'intérêt des salariés. Elle aurait tort de sous-estimer la détermination des informaticiens à prendre leur avenir en main. Ils ont déjà eu, il y a un an, l'occasion de le prouver !

La commission et la coordination informatique nationales



Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat général SU : Caisse d'Épargne Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 📠 02.47.73.34.20